



Etablissement Public de coopération intercommunale
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 Septembre 2012

Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

AMBLIE : LAVISSE Jean-Pierre, THOMASSET Hugues – **BENY SUR MER** : DELALANDE Hubert, MAUGER Nathalie - **COLOMBIERS SUR SEULLES** : CAUMONT Robert, RICHARD Hervé – **COULOMBS** : HIMBAUT Régis - **CREULLY** : GILOT Edmond – **CULLY** : COLLIN Jean-François, de SEZE Jean-Charles - **FONTAINE-HENRY** : CAILLERE Philippe, JEAN Christian – **LANTHEUIL** : LEU Gérard, BEAU Frédéric - **MARTRAGNY** : LAURENT Philippe, BOURDON Thierry - **REVIERS** : FRAS Laurence, GUERIN Daniel – **RUCQUEVILLE** : DAIREAUX Alain – **SAINT-GABRIEL-BRECY** : FERAL Pierre, THOMAS Hubert – **THAON** : MAURY Richard, ISABEL Jean-Pierre – **TIERCEVILLE** : BLOUET Catherine, DESOULLE Jacques - **VILLIERS LE SEC** : CARRE Jacky, JULIEN Yves.

Excusés :

COULOMBS : GROULT Roger - **CREULLY** : BÉRON Jean-Paul.

Absents :

RUCQUEVILLE : BOS Maryse.

Secrétaire de séance : DAIREAUX Alain.

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Création d'une bibliothèque tête de réseau à Creully et mise en réseau des bibliothèques : demande de subvention au titre du Contrat de projet Etat-Région**
2. **Bassin versant de Coulombs : intégration des travaux hydrauliques dans le programme des travaux connexes au remembrement.**
3. **Financement de la 2^{ème} tranche de la mise en place des panneaux « Mémoire Locale du Bessin »**
4. **Acquisition du terrain d'implantation du groupe scolaire du RPI de Coulombs**
5. **Informations diverses :**
 - Bilan de la rentrée scolaire
 - Point sur l'exposition itinérante

- Etat d'avancement des travaux au siège de la Communauté de communes
- Information sur les travaux dans les gymnases
- Point sur la mise en sécurité des abords de l'école de Coulombs
- Demandes émanant de deux associations

7. Questions diverses et échanges

Le compte rendu du conseil communautaire du 23 juillet 2012 a reçu l'approbation de l'assemblée.

Point 1

**CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE TETE DE
RESEAU A CREULLY ET MISE EN RESEAU DES
BIBLIOTHEQUES : ENGAGEMENT ET DEMANDES
DE SUBVENTION**

Comme annoncé au conseil communautaire du 23 juillet dernier, le comité de pilotage constitué pour mettre en œuvre le projet de création d'une bibliothèque tête de réseau à Creully et de mise en réseau des bibliothèques d'Orival s'est réuni à plusieurs reprises et a engagé les démarches.

Un premier estimatif des travaux d'aménagement du local, situé rue de Bretteville à Creully, ainsi que des acquisitions de mobilier et de matériel informatique-bureautique a été établi, ce qui a permis d'élaborer le plan de financement suivant :

	DEPENSES		RECETTES		
	Coût € HT	Coût TTC			
Travaux	171 405	205 000	Subventions Totales : 199 579 € <i>(calculées sur 254 695 € sauf FEADER sur 233 805 €)</i>	CPER 20%	50 939
Maîtrise d'œuvre	16 400	19 615		Conseil régional 10 %	25 470
Acquisitions	66 890	80 000		Conseil général 20%	50 939
				DRAC 10 %	25 470
				FEADER 20 %	46 761
			FCTVA	47 161	
			Emprunt		57 875
TOTAUX	254 695	304 615	TOTAUX		304 615

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (deux abstentions), le Conseil communautaire décide d'engager l'opération de transformation de l'ancienne école et garderie de Creully en bibliothèque médiathèque, qui sera tête de réseau, et de mettre en réseau les bibliothèques de la Communauté de communes d'Orival, pour un coût estimé à 254 695 € HT / 304 615 € TTC, d'accepter le plan de financement présenté ci-dessus et de solliciter les subventions auprès de l'Etat, au titre du Contrat de Projet Etat/Région et de la Dotation Générale de Décentralisation, du Conseil régional, du Conseil général, au titre de la politique des équipements culturels et de l'Europe au titre du FEADER.

Une décision modificative sera prise ultérieurement.

Ce lieu sera pensé comme un endroit de détente, ouvert, chaleureux et convivial. Il proposera, en plus d'un accroissement des collections, un nouvel espace consacré au multimédia (internet, qui permettra la mise en ligne des catalogues, documents audiovisuels et cédéroms) et un emplacement dédié aux animations. Les cloisonnements ne seront constitués que de rayonnages. Pour enrichir la réflexion, d'autres médiathèques seront visitées (Condé sur Noireau, Blainville sur Orne...)

Il existe actuellement une aire de stationnement de huit places mais un emplacement supplémentaire pourra être créé. Des chemins doux relient cette structure aux écoles et au bourg.

Point 2

BASSIN VERSANT DE COULOMBS : INTEGRATION DES TRAVAUX HYDRAULIQUES DANS LE PROGRAMME DES TRAVAUX CONNEXES AU REMEMBREMENT

La commission intercommunale d'aménagement foncier relative à la déviation de Loucelles étudie actuellement son projet d'aménagement foncier et envisage de l'approuver pour mise à enquête publique. Dans le cadre de cette procédure, les investissements nécessaires à l'exploitation du nouvel aménagement parcellaire se trouvant dans le périmètre d'aménagement foncier

peuvent être inscrits au programme des travaux connexes au remembrement et bénéficier de subventions versées par le Conseil général. C'est le cas des travaux hydrauliques relatifs au bassin versant de Coulombs.

Plan de financement prévisionnel des travaux :

<i>Nature</i>	DEPENSES		RECETTES		
	<i>Montant € HT</i>	<i>Montant € TTC</i>	<i>Subvention €</i>	<i>FCTVA</i>	<i>Fonds propres</i>
Bassin de rétention	56 958,00	68 121.77	17 087 (30%)	10 546.61	40 488.16
Plantations	10 642,50	12 728.43	7 449.75 (70%)	1 970.61	3 308.07
Acquisition de terrains 5000 m ² x 1.80 €	9 000	9 000	4 500 (50 %)		4 500.00
Totaux			29 036.75	12 517.22	48 296.23
TOTAUX	76 600,50	89 850.20	89 850.20		

L'empierrement du chemin créé étant seulement destiné aux piétons ne sera pas nécessaire.

Les travaux ne pourront commencer qu'au terme de la procédure d'aménagement foncier, soit fin 2013 ou début 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'intégrer les aménagements hydrauliques du bassin versant de Coulombs dans le programme des travaux connexes au remembrement et de réaliser les travaux selon le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.

Point 3

**MISE EN PLACE DES PANNEAUX « MEMOIRE
LOCALE DU BESSIN » :
FINANCEMENT DE LA DEUXIEME TRANCHE**

Pour l'ensemble des communes d'Orival, la mise en place des panneaux « Mémoire Locale du Bessin » devait se faire en deux tranches :

1^{ère} tranche : dans les communes de Beny-sur-mer, Colombiers-sur-Seulles, Creully, Fontaine-Henry, Martragny, Reviere, Rucqueville, Saint-Gabriel-Brecy et Villiers-le-sec. Trente panneaux ont été installés.

2^{ème} tranche : l'implantation reste à réaliser dans les communes d' Amblie, Coulombs, Cully, Lantheuil, Thaon et Tierceville. Le nombre maximum de panneaux serait de 17.

Le financement est prévu à parts égales pour la commune et la CdC.

Le coût prévisionnel net de chaque panneau pour la 2^{ème} tranche (subvention déduite) est de 506 € HT / 605,17 € TTC (soit une participation de 255, 73 € pour les communes et la CdC, FCTVA déduite). Il est supérieur à celui des panneaux de la première tranche qui était de 298,43 € HT / 356,92 € TTC (soit 150,83 € pour les communes et la CdC, FCTVA déduite). L'augmentation est due à l'évolution des prix et à la baisse des subventions.

Dans un souci d'équité, la répartition des communes dans la 1^{ère} ou la 2^{ème} tranche ayant été arbitraire, il est proposé que la contribution des communes reste la même que celle de la 1^{ère} tranche, soit 150.83 € et que la CdC prenne à sa charge le différentiel. Celui-ci est de 104.90 € par panneau, soit 1 783.30 € pour les 17 panneaux. Ce montant ajouté à celui de sa participation de 50% aux 17 panneaux, 4 347.41 €, le coût total de participation de la CdC est portée à 6 130.71 €.

Un courrier sera transmis aux six communes concernées par la deuxième tranche, afin qu'elles se déterminent sur le nombre et l'emplacement de leurs panneaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil communautaire décide d'engager la dépense maximum de 6 130.71 € au titre de la participation de la deuxième tranche de mise en place des panneaux « Mémoire Locale du Bessin ».

Point 4

ACQUISITION DU TERRAIN D'IMPLANTATION DU GROUPE SCOLAIRE DU R.P.I. DE COULOMBS

Dans le cadre du projet de construction du groupe scolaire du R.P.I. de Coulombs, un compromis de vente a été signé le 10 Novembre 2011, en l'étude de Maître Jean-Michel BOISSET, Notaire à Bretteville l'Orgueilleuse, en vue de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain de 10 000 m², située à Coulombs, à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée ZD 73, appartenant à Mme Marie GROULT, épouse HELIE. Le coût fixé est de 40 000 €.

La condition suspensive relative à l'autorisation d'urbanisme est levée, à savoir, la parcelle se situe à présent dans une zone constructible du Plan Local d'Urbanisme. Celui-ci a été approuvé, après enquête publique, par délibération du Conseil municipal, le 29 Juin 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer, en l'étude de Maître PEAN, Notaire à Creully, l'acte d'achat d'une parcelle de 10 000 m² sise à Coulombs pour un coût de 40 000 €, auquel s'ajoutera celui des frais.

Point 5

INFORMATIONS DIVERSES

Bilan de la rentrée scolaire :

Effectifs : la rentrée 2012 s'est déroulée d'une façon satisfaisante. L'effectif total est de 856 (se reporter au détail annexé). On a observé un léger accroissement, en particulier en maternelle. Cette augmentation est due aux nouveaux arrivants, ce qui prouve que notre territoire est attractif.

Le nombre d'élèves par classe est en moyenne de 29 en maternelle et de 22 en élémentaire, ce qui n'est pas éloigné de la moyenne départementale.

Une classe a été fermée à Thaon. Une classe maternelle a été transférée de Creully dans le nouveau groupe scolaire de Lantheuil.

Travaux. Comme chaque été, des travaux ont été effectués dans les écoles : à Coulombs (pose de rideaux, mise en place de porte-manteaux, remplacement d'un chauffe-eau...), à Creully (revêtement de sol, pose d'une cloison phonique, de tableaux, peinture, revêtement de la cour, réfection d'une toiture...), à Fontaine-Henry (peinture de la cuisine du RSI, remplacement des robinets thermostatiques, démoussage de la toiture...), à Martragny (installation de placards...) et à Reviere (peinture...). Le personnel de la CdC et des communes est remercié pour son implication dans ces travaux et dans la préparation de la rentrée. Ainsi, les enseignants et les élèves travaillent dans de bonnes conditions.

Ecole de Coulombs : les abords ont été sécurisés grâce à un dispositif de marquage et d'implantation de panneaux et à la création d'un parking, situé à 50 mètres, qui a permis d'interdire le stationnement des véhicules sur les trottoirs. Le Président des parents d'élèves a fait un retour très positif sur ces aménagements.

Modification du calendrier scolaire : L'horaire hebdomadaire passera vraisemblablement à 4.5 jours à compter de la rentrée 2013. Les vacances de la Toussaint seront plus longues : elles débuteront le 26 octobre 2012 au soir et se termineront le lundi 12 novembre au matin. Des journées seront rattrapées en avril ou mai. Les vacances d'été commenceront le samedi 6 juillet 2013 au soir au lieu du jeudi 4 juillet.

Par ailleurs, d'autres orientations sont envisagées : réduire les vacances d'été, alléger la journée de classe, respecter une pause déjeuner d'une heure et demie...

Construction du bâtiment polyvalent/garderie : la demande de permis de construire le bâtiment polyvalent prévu dans l'enceinte du groupe scolaire de Creully sera prochainement déposé. L'ancienne classe mobile devra être démontée par un spécialiste en raison de la présence d'amiante.

Divers :

Réponse aux questions écrites d'Hubert DELALANDE : concernant le Schéma territorial éolien, Jean-Pierre LAVISSE informe que des éoliennes offshore seront implantées au large de Courseulles. Une prochaine réunion départementale permettra d'obtenir des informations supplémentaires sur ce schéma.

Au sujet des dépenses des députés, il est répondu qu'une réserve parlementaire est accordée à chaque député en fonction de la surface et de la population de son territoire. Il lui revient ensuite de subventionner les projets qu'il juge recevables. Cette procédure est contrôlée.

Exposition itinérante « Imaginer le devenir de notre territoire commun » : elle se tiendra aux halles de Creully du samedi 22 septembre 2012 à 11 heures, date de l'inauguration, au 12 novembre. Elle a d'ores et déjà été ouverte aux touristes en août. Plus de 400 personnes l'ont visitée. Elles se sont montrées majoritairement satisfaites. Son contenu ainsi que le diaporama sont visibles sur le site internet de la Communauté de communes d'Orival. Les photos peuvent y être commandées. L'exposition est destinée à tourner dans les communes. Celles-ci sont invitées à manifester leur intention d'en disposer en précisant la période souhaitée.

Aménagement de l'aile gauche du siège de la CdC : les travaux annoncés au conseil communautaire du 23 juillet ont commencé. Le 3^{ème} devis de l'entreprise Eiffage évoqué a été reçu; d'un coût plus élevé, il n'a pas été retenu. C'est donc l'entreprise Paul MARIE qui est attributaire du marché. La salle sera opérationnelle début 2013.

Animation, sport, culture, loisirs :

- *Isolation de l'actuel gymnase :* en raison du dépôt de bilan de l'entreprise qui avait été retenue, les travaux d'isolation du gymnase ont été retardés. Ils seront réalisés par l'entreprise attributaire du marché de la construction du nouveau gymnase, pendant les vacances de la Toussaint et de Noël, selon une méthode plus performante de toile tendue au plafond qui permet d'amortir le choc des ballons. De plus, un chauffage à air pulsé au gaz devrait être installé.

- *Futur gymnase* : le parking du futur gymnase est utilisé depuis juin dernier. Il sera nécessaire d'y installer un abribus et un éclairage. Les élus seront invités sur le site à chaque étape de la construction.
- *Demandes de deux associations* : afin de répondre à une demande de nombreux jeunes d'Orival, le club de handball de Courseulles envisage de créer une école de handball sur notre territoire. Deux lieux sont pressentis : à Thaon ou sur le site de l'ancienne école de Lantheuil. Afin d'acquérir le matériel adapté à cette activité, une subvention exceptionnelle de 523 € est sollicitée. Cette demande, non prévue au budget, ne peut pas être honorée cette année. Par ailleurs, l'association « Quelle chouette planète » siégeant à Courseulles sur Mer, dont l'objet est la sensibilisation à la protection de l'Environnement, sollicite une subvention pour le « Festival Nature » qu'elle organise du 8 au 14 Octobre 2012 à l'école du Paysage et de l'Horticulture à St Gabriel-Brécy. Orival soutient actuellement ces objectifs en y impliquant ses propres services ou en subventionnant des associations ayant le même but (Festival de l'Eau, Jardin Nature des Marettes, Chocolat masqué). Elle ne donnera donc pas suite à cette demande.

Voirie : le programme de travaux de voirie 2012 a commencé par la réalisation, cet été, des parkings de la vieille église de Thaon et du cimetière canadien de Bény-Reviers. Il se poursuivra à Creully et à Lantheuil. Le planning devrait être respecté et les travaux terminés en décembre.

Environnement : la tenue des ateliers de l'Agenda 21 se poursuit, à raison d'une réunion par thème (voir le calendrier ci-joint). Des invitations seront relancées, le nombre de participants étant insuffisant, pour les cinq thèmes suivants :

- renforcer le dynamisme social et l'implication citoyenne,
- accompagner les projets de développement durable des entreprises et des associations,
- renforcer et dynamiser les filières locales et les services de qualité,
- favoriser l'accès aux produits biologiques,
- développer les démarches de développement durable dans les écoles, collèges et lieux d'animation.

Un festival de la pomme, « Pom'Orival », est organisé le samedi 20 Octobre aux anciennes halles de Creully, de 14h à 18h. Y sont prévus : un marché couvert avec des pommes et fruits de saison proposés par des

producteurs et artisans locaux, des animations et une exposition. Un repas gastronomique sur le thème de la pomme sera servi à 20h30 (complet).

La séance est levée à 22h15.